



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2025 A 19H30

Le 17 mars 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 11 mars 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, , Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Brahim OUAREM (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir Alice SEBBAG), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Philippe ROGER) Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI) Zagros-Hammi TUM (Pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 29
représentés : 10
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Patricia BARTOLI est élue secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

Délibération n°25-18
DGA : Bachir MERGHEM
Service : Piscine d'en Face
Affaire suivie par Aurore GARNIER

TARIFS DES STANDS DES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2144-3,

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L. 2125-1,

VU la délibération n°24-08 du 20 mars 2024 par laquelle le conseil municipal fixait la tarification des emplacements loués aux exposants pour l'édition 2024,

CONSIDERANT que les JEMA se dérouleront les 04, 05 et 06 avril 2025 inclus,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer la tarification des emplacements loués aux exposants,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques Environnementales, Transports, Mobilités, habitat, Urbanisme, Equilibre Urbains, Développement économique, Commerces, Relations Internationales réunie le 6 mars 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'organiser les Journée Européennes des Métiers d'Art qui se dérouleront les 04, 05 et 06 avril 2025 à la Piscine D'en Face - PDF

DECIDE de fixer le droit d'entrée des exposants à 70€

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout acte lié à cet évènement.

DIT QUE les recettes et les dépenses correspondantes au chapitre 6020 seront imputées au budget primitif 2025

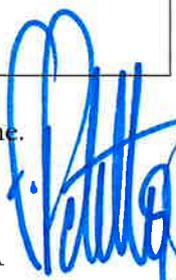
VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.


Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

